



NEWSLETTER DU 23 OCTOBRE 2018

Les demandes de changement de propriétaire (immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion) effectuées au guichet ainsi que les opérations liées à l'agrément seront uniquement traitées sur rendez-vous les après-midis à partir du 5 novembre 2018

Afin d'améliorer le service à la clientèle et d'optimiser le flux des clients dans nos locaux, la SNCA proposera un nombre plus élevé de rendez-vous l'après-midi, ceci déjà à partir de midi. Nous tenons à informer notre honorable clientèle que de ce fait la SNCA limitera le nombre de plages sans rendez-vous et ne proposera plus de « ticket » sans rendez-vous pour l'après-midi.

Ceci concerne uniquement les opérations de changement de propriétaire (immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion) ainsi que celles liées à l'agrément, les opérations rapides du type mise hors circulation, demande d'attestation d'exportation, demande de duplicata, changement d'adresse, location de plaques rouges, etc... pourront bien évidemment toujours être effectuées toute la journée avec et sans rendez-vous.

La SNCA rappelle aux clients professionnels de déposer dans la mesure du possible une majorité de dossiers en dépôt en bloc et d'utiliser les plages de rendez-vous uniquement pour immatriculer les véhicules les plus urgents.